

## Accès aux déchèteries communautaires. Modalités d'obtention de la carte d'accès "Particuliers" dès le **01 octobre 2020**

Châlons Agglo a décidé de se doter, à compter du **jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020**, d'un **système de contrôle d'accès par cartes**, comme d'ailleurs désormais beaucoup de déchèteries en France.

**Cela signifie qu'à compter du jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020, l'accès aux déchèteries sans possession et présentation de cette carte ne sera pas possible !**

### Quelles sont les conditions pour bénéficier de la carte ?

- Une seule carte sera distribuée par foyer
- Propriété et durée de validité : la carte reste la propriété de Châlons Agglo, elle est délivrée pour une durée illimitée. Toutefois, la carte peut être résiliée en cas de non-respect du règlement, de dépôts sauvages ou d'incivilités sur les déchèteries.
- Déménagement, perte ou vol : tout changement doit nous être signalé dans les meilleurs délais.

### Comment obtenir sa carte ?

Dès à présent, vous pouvez vous la procurer gratuitement :

#### 1. Sur internet :

- En vous rendant sur <https://mesreservations.chalons-agglo.fr/decheteries> ou en flashant le QR Code ci-dessous :



Remplissez le formulaire en ligne et joignez un **justificatif de domicile**. **Votre carte pourra alors vous être expédiée directement à votre domicile par voie postale.**

#### 2. Par courrier

Remplissez et renvoyez le formulaire **disponible sur le site internet de la commune de Saint Martin sur le Pré ou en mairie** avec un justificatif de domicile à : Direction de l'Environnement de Châlons Agglo au 26, rue Joseph-Marie Jacquard - CS 40187 - 51009 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

**Votre carte vous sera expédiée dans les jours suivants par voie postale.**

#### 3. En déchèterie

Des permanences sont organisées (voir le document « votre carte disponible en déchèterie »). **Votre carte vous sera remise directement sur place, uniquement pendant ces permanences.**

**Renseignement complémentaire :**

**N°Vert 0 800 875 615 (Appel gratuit depuis un poste fixe).**